

.....

— 306 —

— **—**

Numéros du Feuilleton.	Numéros du registre des pétitions.	
1.	4744.	Par pétition datée du 20 avril 1849,
	4726.	Plusieurs habitants des communes d'Ougrée, Seraing,
	4701.	Tilleur, Jemeppe et Flémalle, demandent que le Gouvernement restitue à la grande compagnie du Luxembourg le cautionnement de 2,000,000 de francs qu'elle a déposé, à charge par elle d'affecter ces fonds à la construction du canal de l'Ourthe, de Liège à La Roche.
		Même demande de quelques habitants de Chénée, Angleur et Tilff, et de plusieurs habitants des bords de l'Ourthe. — Concl. — Renvoi à M. le Ministre des Travaux publics, avec demande d'explications.
2.	4724.	Par pétition datée d'Houffalize, le 5 mai 1849,
		L'administration communale d'Houffalize prie la Chambre d'accorder à la compagnie du Grand Luxembourg les modifications qu'elle demande de pouvoir apporter au contrat primitif. — Concl. — Renvoi à M. le Ministre des Travaux publics, avec demande d'explications.
3.	4750.	Par pétition datée de Charleroy, le 26 mai 1849,
		Le conseil communal de Charleroy demande que le Gouvernement soit autorisé à faire un arrangement avec la société du Luxembourg, pour faciliter la prompt construction des chemins de fer entre Bruxelles, Namur, Louvain et Charleroy. — Concl. — Renvoi à M. le Ministre des Travaux publics, avec demande d'explications.
4.	4714.	Par pétition datée de Soignies, le 7 mai 1849,
		Les tailleurs de pierre et ouvriers de carrières à Soignies demandent que le Gouvernement oblige les sociétés concessionnaires de chemins de fer à exécuter leurs travaux, et, si elles s'y refusaient, qu'on emploie en travaux d'utilité publique les sommes qu'elles ont déposées dans les caisses de l'État pour garantie de l'exécution de leurs contrats, ou bien que le Gouvernement ait à sa disposition les fonds nécessaires pour exécuter les grands

travaux qui ont été décrétés. — Concl. — Renvoi à M. le Ministre des Travaux publics.

5. 4740. Par pétition datée de Bruxelles, le 7 mai 1849,
Le sieur De Peellaert, président du comité de la Société des gens de lettres belges, et les autres membres de ce comité, demandent une loi sur la propriété intellectuelle. — Concl. — Renvoi à MM. les Ministres de l'Intérieur et des Affaires Étrangères.
6. 4739. Par pétition datée de Bruxelles, le 7 mai 1849,
Le sieur Quetelet, président de la commission administrative du Cercle artistique et littéraire à Bruxelles, et les autres membres de cette commission, demandent une loi sur la propriété artistique. — Concl. — Renvoi à MM. les Ministres de l'Intérieur et des Affaires Étrangères.
7. 4751. Par pétition datée de Jemmapes, le 26 mai 1849,
Le conseil communal de Jemmapes prie la Chambre de relever cette commune de la déchéance qu'elle peut avoir encourue pour la réclamation d'une créance à charge du Gouvernement, et d'autoriser le prélèvement de cette créance, en principal et intérêts, sur l'excédant de la somme mise à la disposition de la Belgique pour la liquidation des créances hollando-belges. — Concl. — Renvoi à M. le Ministre des Finances.
8. 4105. Par pétition datée d'Ixelles, le 17 mai 1849,
Le sieur Chomé, ancien inspecteur en chef, receveur des douanes, des accises et de la garantie à Bruxelles, prie la Chambre de voter un crédit destiné au paiement ou à la régularisation de pensions d'anciens fonctionnaires du Département des Finances. — Concl. — Renvoi à M. le Ministre des Finances.
9. 4712. Par pétition datée de Gheel, le 10 mai 1849,
Le sieur Goos réclame l'intervention de la Chambre pour que son fils Pierre soit exempté du service militaire. — Concl. — Renvoi à M. le Ministre de la Guerre.
10. 4733. Par pétition datée de Verviers, le 16 mai 1849,
Les huissiers près le tribunal de première instance de l'arrondissement de Verviers demandent que tous les huissiers puissent instrumenter devant les justices de paix. — Concl. — Renvoi à M. le Ministre de la Justice.
11. 4732. Par pétition datée de Gand, le 21 mai 1849,
Le sieur Pauli demande exemption du droit d'enregistrement auquel est assujéti la grande naturalisation qu'il a sollicitée. — Concl. — Ordre du jour.
12. 4706. Par pétition datée de Namur, le 7 mai 1849,
L'administration communale de Namur demande que les frais d'entretien des enfants trouvés et abandonnés soient à la charge de l'État. — Concl. — Ordre du jour.
-